

Commission « Formation, emploi et éducation »  
Rapporteurs : David COCAULT et Norbert HELLUY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Une tarification régionale unique et sociale pour les services de restauration et d'hébergement des lycées publics »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'instituer une tarification unique et sociale pour les services de restauration et d'hébergement des lycées publics de Bretagne. Cette mesure serait mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Son volet social reposerait sur la prise en compte du quotient familial CAF pour le calcul des tarifs dégressifs appliqués aux familles. Pour élaborer ces nouveaux tarifs, la Région s'engage à dialoguer avec les EPLE et partenaires afin d'aboutir à une refonte des relations financières entre la Région et les EPLE.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de mettre en œuvre cette tarification unique, source de cohésion sociale et d'égalité d'accès à ce service public sur le territoire. Il soutient aussi la notion de tarif social qui permettra aux jeunes des familles les plus modestes, notamment les familles monoparentales, de pouvoir se restaurer et se loger « comme tout le monde ».

Le CESER relève avec satisfaction que cette opération complexe d'harmonisation régionale ne détourne pas la Région de son engagement de mettre en œuvre la démarche du *Bien manger dans les lycées* (modification des pratiques d'achat et de production alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnement intégrant 50 % de produits durables dont 20 % de produits bio).

Le CESER approuve l'objectif poursuivi par la mise en place de la tarification sociale et engage la Région à en expliciter les modalités et toutes les étapes de mise en œuvre aux établissements et à accompagner ceux-ci dans la construction de leurs budgets, en particulier ceux d'entre eux (une vingtaine) qui connaissent des tensions financières ou budgétaires.

Le CESER suivra avec intérêt les échanges qui auront lieu entre les différents acteurs dans le cadre de la rénovation de la relation financière entre la Région et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

## Vote sur l'avis du CESER

Une tarification régionale unique et sociale pour les services de restauration et d'hébergement des lycées publics

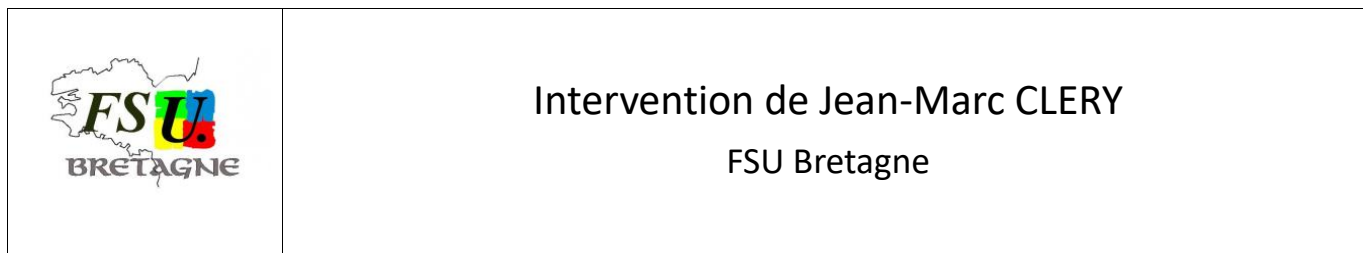
Nombre de votants : 96

Ont voté pour l'avis du CESER : 96

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



La mise en place d'une tarification sociale pour les cantines et les internats des lycées publics concrétise un engagement politique du nouvel exécutif de la Région. Elle vient répondre à une forte attente pour les familles les plus modestes : celles qui sont aujourd'hui les plus exposées aux aléas économiques de cette période *d'après-crise* où la reprise n'est pas forcément au rendez-vous pour l'emploi et les salaires tandis que la baisse des allocations chômage, elle, est bien là, tout comme la hausse des prix, avec au premier chef celle des tarifs de l'énergie (électricité, gaz, carburants).

La 15<sup>ème</sup> édition du « *baromètre de la pauvreté* » Ipsos/Secours populaire français, paru début septembre, a enregistré une fragilisation sociale croissante dans le pays après deux années de *crise Covid* : il confirme qu'une partie de la population, notamment la jeunesse, a basculé dans la pauvreté, ainsi que l'insuffisance des revenus pour de nombreux ménages. Ainsi 30 % des personnes interrogées ont dit avoir des difficultés à se procurer de quoi faire 3 repas par jour avec une alimentation saine ; et elles sont 40 % à dire avoir du mal à faire face aux dépenses liées aux enfants pour l'achat de vêtements, de fournitures scolaires, pour la cantine ou les transports.

S'ajoutant à l'aide au financement des manuels et de certains équipements scolaires, et aux efforts déjà faits sur les tarifs des transports, cette nouvelle mesure de soutien aux jeunes et à leurs familles va donc dans le bon sens, celui d'une École qui ne doit laisser personne au bord du chemin. La FSU ne peut que s'en féliciter, notre organisation défendant l'idée que ce *bien commun* qu'est l'École gratuite laïque et ouverte à tous nécessite aussi l'accès de tous aux autres biens qui lui sont associés.

Tout comme la santé et la protection devant les aléas de la vie, l'éducation a un coût, mais elle ne doit pas avoir de prix. S'il nous est souvent arrivé de nous retrouver seuls en cet hémicycle à plaider pour une vraie gratuité des manuels scolaires ou des transports, la FSU constate que ces idées font leur chemin dans la région. Elle se plaît à penser qu'elle n'y a pas été pour rien.

Parce que cette nouvelle mesure ne se limite pas à un projet tarifaire mais qu'elle est conçue en lien avec le double objectif d'éduquer les jeunes au « *Bien manger* » et d'encourager la production agricole locale et écologique, elle devrait engager à aller plus loin encore. Pour la FSU, cette mesure visant à rendre plus accessible le repas à la cantine quels que soit les moyens de chacun pourrait constituer un premier pas vers la construction à l'échelle de nos territoires d'un projet plus ambitieux encore répondant au droit à une alimentation digne et de qualité pour tous.

En juin dernier à l'occasion de la présentation de l'étude du CESER sur *l'alimentation à l'horizon 2050*, la FSU s'était fait l'écho de l'idée de *Sécurité sociale alimentaire* – une idée neuve mais qui n'a rien d'utopique puisqu'elle a déjà connu un puissant et vaste précédent historique avec la *Sécurité sociale*.

Avec la lutte pour la justice environnementale et pour une santé soustraite aux appétits du marché, la revendication du droit à une alimentation de qualité pour tous est aujourd'hui au cœur des revendications que porte notre syndicalisme de transformation sociale.

Par l'importance de son agriculture, par la présence d'acteurs sociaux engagés contre les inégalités et pour une agriculture donnant les moyens de vivre à tous, producteurs comme consommateurs – citons ici le réseau des CIVAM – et plus généralement par la capacité de la société bretonne à construire des solidarités, notre région ne manque pas d'atouts pour devenir expérimentatrice en la matière. La FSU encourage donc le nouvel exécutif à ne pas craindre d'explorer cette voie.



## Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA et de JA Bretagne.

Le Conseil régional propose de déterminer dorénavant les tarifs des repas et de l'hébergement pour l'ensemble des lycées publics bretons, afin de les harmoniser dans le cadre d'une politique sociale et de prendre en compte la stratégie du « bien manger pour tous ».

Nous partageons l'ambition de la Région d'offrir aux lycéens des repas équilibrés, sains, cuisinés sur place et constitués de produits de qualité et de proximité. C'est le sens de la démarche que nous, FRSEA et Jeunes Agriculteurs de Bretagne, avons menée dès 2014, visant à valoriser le « manger français » dans la restauration collective. Nous constatons avec satisfaction que notre démarche commence à porter ses fruits. L'agriculture bretonne, avec sa diversité, a tout pour répondre à cette demande.

Comme le constate la Région, l'amélioration de l'approvisionnement a un impact sur le coût des repas. Nous avons en effet pointé ce frein à l'évolution. Pourtant, le prix de la matière première des repas n'est pas la part la plus importante dans le coût de revient total, qui comprend des coûts de fonctionnement et la masse salariale. Si l'on peut comprendre que la grille tarifaire inclut des critères sociaux, afin de permettre à tous l'accès à des repas équilibrés, sains et de qualité, il est aussi important de tenir compte du coût réel des denrées et donc du prix payé aux agriculteurs.

Maintenir des prix bas pour les repas des cantines, dans l'objectif louable d'accessibilité au plus grand nombre, ne doit pas provoquer un appauvrissement des agriculteurs qui produisent la denrée alimentaire. Une équité doit être trouvée pour permettre cette accessibilité tout en assurant une juste rémunération aux agriculteurs bretons.

Nous demandons à la Région d'inclure dans sa réflexion avec les lycées ce paramètre du prix payé aux producteurs : augmenter de 20 centimes un coût matière moyen de 1,60 € permet un approvisionnement de proximité. Le surcoût mensuel serait ainsi de 4 €/personne. Est-ce réellement excessif pour avoir une alimentation équilibrée, saine et qui permet le maintien du tissu socioéconomique régional sur tous les territoires de Bretagne ?

En effet, tous les produits agricoles français et bretons répondent parfaitement à la demande sociétale pour des produits de proximité et de qualité et doivent entrer dans la composition des repas des cantines scolaires. La chaîne alimentaire bretonne, de la production à la transformation, répond à ce besoin ainsi qu'au maintien de l'emploi et de l'économie régionale. Elle est nécessaire aux bretonnes et aux bretons. La pédagogie est sans doute nécessaire pour maintenir et faire comprendre à tous le cercle vertueux que cette chaîne forme.

Merci de votre écoute.